



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 10 février 2022
affiché ou publié le jeudi 10 février 2022
identifiant de télétransmission 073-200069110-20220210-lmc1H26746H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H26746H1

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 03 février 2022

n° 011-22 C

Objet : *RS - Direction des systèmes d'information mutualisée - Avenants à la convention de fonctionnement du service commun*

- date de convocation le 28 janvier 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi trois février à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 58

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard

Christophe Pierretton

Martine Lambert - Alain Thieffenat

Eric Delhommeau

Josette Rémy

Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot -

Philippe Cordier - Sabrina Haerinck - Laïla Karoui - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric -

Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Claire Plateaux -

Thierry Repentin - Walter Sartori - Alexandra Turnar

Corinne Charles - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Hervé Ferroud-Plattet

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

Dominique Pommat

Vincent Boulnois

Philippe Gamen

Sandra Ferrari

Max Joly

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Christophe Richel

Jocelyne Gougou

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Jacques Henriot

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Marcel Ferrari

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Jean-François Beccu à Raphaële Mouric - de Claudine Bonilla à Jimmy Bâabâa - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Florence Bourgeois à Claire Plateaux - de Pierre Brun à Marie Bénévise - de Isabelle Dunod à Thierry Repentin - de Pierre Duperier à Dominique Pommat - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Jean-Pierre Fressoz à Philippe Gamen - de James Hallay à Josette Rémy - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Serge Tichkiewitch à Dominique Pommat

- conseillers excusés : 12

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Luc Meunier - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz - Farid Rezzak - Alain Saurel

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 03 février 2022

délibération n° 011-22 C

objet **RS - Direction des systèmes d'information mutualisée - Avenants à la convention de fonctionnement du service commun**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, rappelle que la direction des systèmes d'information (DSI) mutualisée entre Chambéry métropole et la Ville de Chambéry a été créée le 1^{er} mai 2011, cette décision se traduisant par un regroupement de leurs équipes respectives au sein d'une direction unique rattachée à Chambéry métropole.

Le 1^{er} janvier 2016, les agents de Chambéry ont été transférés à Grand Chambéry au sein de la DSI mutualisée.

Le 1^{er} septembre 2016, la commune de La Motte-Servolex a rejoint le service commun.

Le 11 septembre 2017, la commune de La Ravoire a intégré la DSI mutualisée.

Le 1^{er} janvier 2019, le Centre communal d'action sociale de Chambéry a adhéré à la DSI mutualisée.

Le parc informatique de Chambéry étant actualisé de manière annuelle, il convient de modifier la clé de répartition générique des dépenses mutualisées entre la Ville de Chambéry, le CCAS de Chambéry et Grand Chambéry. La clé de répartition des coûts de gestion du service quant à elle reste inchangée.

Par ailleurs, dans le cadre de l'obligation réglementaire de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2022, il est nécessaire de définir une clé de répartition des dépenses que certaines communes ont engagées pour le logiciel de traitement informatique des dossiers d'urbanisme.

Il est par conséquent proposé d'établir :

- l'avenant n° 5 à la convention de fonctionnement du service commun de la DSI mutualisée entre la Ville de Chambéry et Grand Chambéry,
- l'avenant n° 3 à la convention de fonctionnement du service commun de la DSI mutualisée entre le Centre communal d'action sociale de Chambéry et Grand Chambéry,
- l'avenant n° 3 à la convention de fonctionnement du service commun de la DSI mutualisée entre La Motte-Servolex et Grand Chambéry.

Les nouvelles clés de répartition seront effectives à compter du 1^{er} janvier 2022.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-4-2,

Vu les conventions de fonctionnement de la direction des systèmes d'information mutualisée et ses avenants entre la Ville de Chambéry et Grand Chambéry, entre le Centre communal d'action sociale de Chambéry et Grand Chambéry, et entre La Motte-Servolex et Grand Chambéry,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'avenant n° 5 à la convention de fonctionnement de la direction des systèmes d'information mutualisée entre la Ville de Chambéry et Grand Chambéry, joint à la présente délibération,

Article 2 : approuve l'avenant n° 3 à la convention de fonctionnement de la direction des systèmes d'information mutualisée entre le Centre communal d'action sociale de Chambéry et Grand Chambéry, joint à la présente délibération,

Article 3 : approuve l'avenant n° 3 à la convention de fonctionnement de la direction des systèmes d'information mutualisée entre La Motte-Servolex et Grand Chambéry, joint à la présente délibération,

Article 4 : autorise le président ou son représentant à signer lesdits avenants.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 011-22 C

Objet de l'acte : RS - Direction des systèmes d'information mutualisée - Avenants à la convention de fonctionnement du service commun

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 3 - Autres

Date de l'acte : 10 février 2022

Annexe(s) :

Avenant 3 - Convention DSI mutualisée entre La Motte Servolex et Grand Chambéry,
Avenant 3 - Convention DSI mutualisée entre le CCAS de Chambéry et Grand Chambéry,
Avenant 5 - Convention DSI mutualisée entre Chambéry et Grand Chambéry

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220210-lmc1H26746H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26746H1

Date de transmission en Préfecture : 10 février 2022

Date de réception en Préfecture : 10 février 2022

Période d'affichage : du au